

Nombre de syndics en exercice	:	10+4
Nombre de présents ou représentés	:	08+1
Pour		08
Contre	:	00
Abstention	:	00

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT**  
**Séance du 29 septembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 29 septembre à 14h00, le syndicat du Canal de Gap est assemblé en session ordinaire au siège de l'ASA, sous la présidence de M. Claude Nebon, vice-président, qui rappelle que la convocation légale a été adressée en date du 15 septembre 2025.

**Etaient présents :** René Eymery, Jean-François Tourres, Rémi Queyrel, Christel Gagliardo, Jérôme Amouriq, Joël Reynier (suppléant)

**Était absent excusé :** Nebon Robert

**Étaient excusés et représentés :** Nathalie Baille (pouvoir donné à M. Jérôme Amouriq), Jean-Pierre Martin (pouvoir donné à René Eymery)

**Était absent :** Gaël Pascal

**Assistaient sans voix délibérante :** De Truchis Vincent (Directeur), Chaix Richard (Responsable Administratif et Financier).

**Secrétaire de séance :** René Eymery

**Objet :** Demande de financement auprès de l'Etat ministère de l'agriculture –  
Cuvelage et étanchéité de la branche de Charance

---

Monsieur le vice-président informe les syndics, que les services de l'ASA ont participé à une réunion d'information animée par la DRAAF PACA qui ouvre des perspectives de subventions sur différents types de travaux aux bénéfices de l'agriculture.

Il précise que parmi les projets, figurent celui du cuvelage et de l'étanchéité de la branche de Charance avec une étude décomposée en une tranche ferme pour un montant de 195 000 euros et une tranche optionnelle d'un montant de 122 000 euros.

Monsieur le vice-président propose de solliciter le concours de l'Etat pour obtenir un appui financier sur cette opération selon le plan de financement ci-dessous :

➤ Plan de financement tranche ferme :

FINANCEUR	TAUX %	MONTANT HT
ETAT	80	156 000
ASA	20	39 000
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>195 000 € HT</b>

➤ Plan de financement tranche optionnelle :

FINANCEUR	TAUX %	MONTANT HT
ETAT	80	97 600
ASA	20	24 400
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>122 000 €</b>

Monsieur le vice-président demande aux syndics de se prononcer sur cette demande de financement.

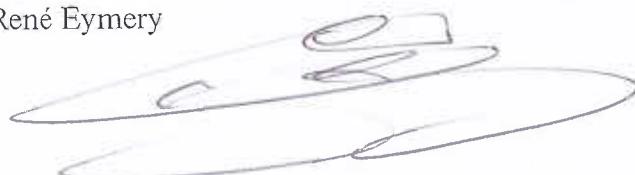
Oui cet exposé et après en avoir délibéré, les syndics à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Donnent un avis favorable au marché
- Autorisent le vice-président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à Gap, les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

René Eymery



Certifiée et rendue exécutoire,

Le vice-président,

Nebon Claude

